



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 21267

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les évolutions inquiétantes de la délinquance en France. En effet, certaines statistiques montrent que les huit premiers mois de l'année 1998 se sont traduits par un dérapage du nombre de crimes et délits constatés après quatre années successives de baisse de ce chiffre. Cette délinquance qui, au départ, se cantonnait aux grandes agglomérations semble s'étendre à des villes de province de taille moyenne, faisant accroître un fort sentiment d'insécurité sur les lieux de villégiature. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants qu'ils ne sont que partiels, les statistiques ne recouvrant que les actes résultant de l'activité policière et les actes rapportés par des particuliers aux services de police et de gendarmerie. Alors que le Gouvernement souhaite entreprendre un redéploiement des forces de police et de gendarmerie, au profit des zones urbaines sensibles et au détriment des zones rurales et des villes moyennes, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour enrayer cette évolution fortement préoccupante de la délinquance.

Texte de la réponse

En 1998, les services de la police et de la gendarmerie ont enregistré 3 565 525 crimes et délits, ce qui représente une augmentation de 2,06 % par rapport à 1997. C'est le deuxième meilleur résultat depuis le début des années 90 avec celui de 1996. Il est, en outre, de très peu supérieur à celui enregistré pour l'année 1990. Les chiffres sont donc plus stables qu'on ne le croit, même si la délinquance de voie publique a également progressé, dans une moindre proportion certes, de 1997 à 1998 (+ 1,31 %). Certains motifs de satisfaction sont à mettre à l'actif des services de police et de gendarmerie : notamment la baisse du nombre des cambriolages (- 2,82 %), des vols à main armée (- 2,35 %), des vols d'automobiles (- 5,92 %) et des vols par ruse, qui touchent la frange la plus vulnérable de nos concitoyens, à savoir les personnes âgées (- 3,69 %). Les violences urbaines et la délinquance des mineurs, phénomènes étroitement liés, demeurent par contre un sujet de préoccupation. Les mineurs représentent pour leur part 21,77 % des mis en cause en matière de délinquance générale et 35,96 % pour les délits de voie publique. Un vol avec violences sur deux et un cambriolage sur trois leur sont imputables. Le conseil de sécurité intérieure s'est réuni le 27 janvier dernier et a décidé de nombreuses mesures visant au redéploiement des forces de police et de gendarmerie vers les secteurs où la délinquance est la plus forte, au développement d'une véritable police de proximité ainsi qu'à l'efficacité de la chaîne pénale. La presse s'en est d'ailleurs fait largement l'écho. Le ministère de l'intérieur mettra en oeuvre rapidement les mesures qui le concernent.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21267

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6099

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1601